des prix spéciaux. Enfin le classement général du circuit sera obtenu par l'addition des temps employés pour effectuer les parcours successifs.

Les étapes et les prix

Voici la liste des étapes et la répartition des prix de l'épreuve du Circuit européen :

PREMIERE ETAPE : *Paris-Liège* (185 kilomètres). — Départ le 18 juin du polygone de Vincennes. Escale à l'aérodrome de Betheny, près de Reims. Arrivée à l'aérodrome d'Ans-Liège.

Prix : 40.000 francs d'après le classement de l'étape.

DEUXIEME ETAPE : *Liège-Spa-Liège* (60 kilomètres environ). — Départ le 20 juin. Escale au terrain de Belle-Fagne, près Malchamp.

Prix : 10.000 francs, d'après le classement de l'étape.

TROISIEME ETAPE : *Liège-Utrecht* (215 kilomètres environ). — Départ de l'aérodrome d'Ans le 21 juin. Escale au terrain de Venloo. Arrivée à l'aérodrome de Soesterberg.

Prix : 40.000 francs, dont 30.000 francs à l'étape Liège-Soesberg, et 10.000 francs au premier aviateur hollandais. Au cas où ces 10.000 francs ne seraient pas gagnés, ils s'ajouteront aux 30.000 fr. de l'étape.

QUATRIEME ETAPE : *Utrecht-Bruxelles* (150 kilomètres environ). — Départ le 23 Juin de l'aérodrome de Soesberg. Escale à l'aérodrome de Breda. Arrivée à l'aérodrome de Berchem-les-Bruxelles.

Prix : 40.000 francs, dont 25.000 francs d'après le classement général Paris-Liège-Spa-Liège-Utrecht-Bruxelles, et 15.000 francs d'après le classement de l'étape Utrecht-Bruxelles.

CINQUIEME ETAPE : *Bruxelles-Roubaix* (90 kilomètres environ). — Départ le 25 juillet de l'aérodrome de Berchem. Arrivée à l'aérodrome de l'Exposition de Roubaix.

Prix : 15.000 francs, d'après le classement de l'étape.

SIXIEME ETAPE : *Roubaix-Calais* (100 kilomètres environ). — Départ le 26 juin de l'aérodrome de l'Exposition de Roubaix. Arrivée au champ de courses de Calais.

Prix : 10.000 francs, d'après le classement de l'étape.

SEPTIEME ETAPE : *Calais-Londres* (190 kilomètres environ). — Départ le 27 juin du champ de courses de Calais. Escales à Douvres et à Brighton. Arrivée à l'aérodrome de Hendon-Park.

Prix : 72.500 francs, dont 62.500 francs d'après le classement général Paris - Liège - Spa - Liège 10.000 francs d'après le classement de l'étape.

HUITIEME ETAPE : *Londres-Calais* par la même route qu'à l'aller). — Départ de Londres le 29 juin.

Prix : 10.00 francs, d'après le classement de l'étape.

NEUVIEME ETAPE : *Calais-Paris* (250 kilomètres environ). — Départ de Calais, le 30 juin. Escale à Amiens. Arrivée à uchamp de manœuvres de Vincennes jusqu'au 2 juillet.

Prix : 20.000 francs, d'après le classement de l'étape.

Les escales signalées ci-dessus sont obligatoires pour les concurrents. Ils devront donc, sous peine d'être déclassés, atterrir aux points désignés, mais cet atterrissage suffit à satisfaire aux conditions du règlement. Aucune neutralisation ne leur est imposée, et sans même avoir arrêté le moteur de leur appareil, ils pourront reprendre leur vol dès qu'ils seront posés à terre.

Le montant des prix répartis, comme nous venons de l'indiquer, entre les différentes étapes de l'épreuve, s'élève à 257.000 francs, offerts par les municipalités des villes traversées et par certains de nos confrères étrangers. La somme de 200.000 francs dont notre confrère le *Journal* a doté l'épreuve, sera attribuée d'après le classement général des concurrents à la fin de l'épreuve. Le total des prix s'élève donc à 457.500 francs.

Les aviateurs militaires

Ajoutons qu'en dehors des concurrents civils dont nous avons donné plus loin la liste, douze officiers aviateurs ont été autorisés par l'autorité militaire, comme précédemment pour Paris-Madrid et Paris-Nice-Rome-Turin, à participer à l'épreuve.

Voici l'ordre de service pour les douze aviateurs militaires dont voici les noms :

Capitaine de Saint-Cyr. — Capitaine Etevé, sur biplan Maurice Farman, avec comme passager, le lieutenant Marzac. — Lieutenant de Greffy, sur monoplan Rep. — Lieutenant Princeteau, sur monoplan Blériot.

Groupe de Vincennes. — Lieutenant de Malherbe, sur monoplan Blériot. — Lieutenant Yence, sur monoplan Blériot. — Lieutenant Chevreau, sur monoplan Blériot. — *Lieutenant Maillols*, sur monoplan Nieuport. — Lieutenant Clavenad, sur monoplan Blériot. — Enseigne de vaisseau Delage, sur monoplan Nieuport. — Lieutenant Ludman, *sur biplan Bréguet.*

Groupe de Châlons. — Lieutenant Blard, sur biplan Henri Farman.

Les mouvements des aviateurs, dans le Circuit, auront lieu :

1. Pour ceux d'entre eux partant de Versailles ou de Buc :

Première étape. — Reims (escales probables : Meaux, camp de Châlons).

Deuxième étape. — Douai (escale probable : camp de Sissonne).

Troisième étape. — Amiens.

Quatrième étape. — Retour.

2. Pour les officiers du camp de Châlons :

Rejoindre le groupe à Reims et suivre le même itinéraire jusqu'à Amiens et retour à volonté par sonne.

3. Pour les officiers de Douai :

Aller chercher leurs camarades à Reims, suivre l'itinéraire jusqu'à Amiens et rentrer, soit directement, soit en venant faire étape à Saint-Cyr ou Salory.

Le capitaine Etevé aura le commandement de l'ensemble des officiers, qui se trouveront réunis en un point quelconque, et proposera toutes mesures utiles pour obtenir le meilleur résultat.

Conseil des Ministres

Paris, 17 juin. — Un conseil de cabinet a été tenu ce matin à neuf heures, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Monis. Il a été suivi d'un Conseil des ministres à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LA REPRESSION DES ACTES DE SABOTAGE

Le garde des sceaux a communiqué le nouveau projet de loi tendant à réprimer les actes de sabotage. Ce projet sera examiné en détail dans le Conseil de mardi.

LA HAUSSE DE LA VIANDE

Le ministre du Commerce a informé le Conseil de l'intention que lui a manifestée M. A. Thomas, député de la Seine, d'interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour enrayer l'élévation du prix de la viande. Il se propose de demander à M. Thomas de ne fixer la date de cette interpellation que lorsque sera terminée l'étude à laquelle il se livre, en ce moment, avec son collègue de l'agriculture.

M. LEPINE ET LE CUMUL DES FONCTIONS

C'est M. Constant, sous-secrétaire d'Etat, à l'Intérieur, qui prendra la parole, au nom du gouvernement, dans la discussion du projet résolution de MM. Perrissoud et Rouanet, visant le cumul des fonctions de préfet de police avec celles de l'administrateur de Sociétés financières. M. E. Constant rappellera les circonstances dans lesquelles M. Lépine a, en vertu d'une décision gouvernementale, accepté d'être administrateur de la compagnie de Suez.

Le Cabinet n'est pas d'avis de revenir sur cette décision. D'ailleurs, aucun texte législatif n'interdit le cumul, mais si la Chambre estime qu'il y a incompatibilité elle pourra manifester son sentiment lorsqu'elle sera appelée à se prononcer sur le projet actuellement soumis à une commission, et qui a pour objet de régler, d'une manière générale, la question des incompatibilités.

La réintégration des cheminots

Déclarations du citoyen Toffin

EN DERNIER RESSORT, IL COMPTE SUR L'ETAT POUR EMBAUCHER LES REVOQUES

Paris, 17 juin. — De la « Correspondance Politique » :

Nos lecteurs connaissent les démarches faites par le citoyen Toffin, président de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs, près du groupe parlementaire des chemins de fer au sujet de la réintégration des cheminots.

Nous avons voulu recueillir les impressions de Toffin et savoir quelle suite il entendait donner à ses démarches. Voici ce qu'il nous a déclaré :

« *Il était entendu que*, à la rentrée des Chambres, la réintégration des cheminots devait être posée devant le Parlement par le gouvernement. Mais comme il ne s'est encore rien produit, nous avons demandé au groupe parlementaire des chemins de fer des explications : « Les compagnies peuvent-elles se moquer et du gouvernement et du parlement ? Y a-t-il une volonté plus forte que celle qui préside officiellement aux destinées du pays ? »

» De plus, nous avions reçu du comité technique attaché au ministère des travaux publics, des demandes de candidature à ce comité. Nous aurions voulu qu'on acceptât des révoqués pour cas de grève aussi bien que des agents en service, mais l'ingénieur en chef du contrôle, spécifiant que seuls ces derniers pouvaient être candidats, nous avons pensé qu'il n'y aurait pas de réintégrations.

» C'est pourquoi nous avons insisté auprès du groupe parlementaire pour qu'il obtienne qu'un révoqué au moins fasse partie du comité technique. De cette façon, les camarades ne perdront pas confiance et seront persuadés que le gouvernement a toujours la conviction de les faire réintégrer.

» Le groupe parlementaire a, en outre, voté unanimement le projet soumis par M. Jaurès, à la suite de notre intervention, et que la presse a fait connaître. Si ce projet entrait en vigueur, cela vaudrait mieux, car il montrerait au public que nous n'avons jamais voulu nuire à ses intérêts et il empêcherait les compagnies de faire supporter au public les conséquences des réintégrations, qu'elles traduiraient, par exemple, par une revision des tarifs. Nous ne voulons pas que le public se retourne contre nous par une manœuvre des compagnies.

» Que nous soyons réintégrés ou non, nous poursuivrons d'ailleurs la réalisation du projet Jaurès. Ce sera une garantie pour ceux qui sont en service.

» Nous sommes convoqués lundi, à deux heures, au groupe parlementaire ; nous y recevrons une réponse sur les intentions du gouvernement et les démarches du groupe.

» — Des faits nouveaux se sont-ils produits dans les rapports entre les compagnies et les cheminots revoqués ?

» — Sur les réseaux du Nord et du Midi, les vieux ont été mis à la retraite. Sur le P.-L.-M., on leur offre des secours annuels renouvelables. C'est très minime et sans garantie aucune. Ce n'est pas une solution. La seule solution, c'est la réintégration. Je dois dire qu'au groupe parlementaire des hommes appartenant aux diverses fractions politiques ont reconnu le bien fondé de nos revendications et qu'ils se sont montrés émus de la situation faite à nos camarades, que l'on tient en suspens depuis plus de huit mois.

» Si le gouvernement et le parlement sont obligés de s'incliner devant les compagnies, nous le déplorons, mais nous demanderons à ce que l'Etat, au lieu d'embaucher un nouveau personnel, emploie les cheminots révoqués sur ses divers réseaux. »

Telles sont, exactement rapportées, les déclarations de Toffin.

COMMÉMORATION ET APOTHÉOSE

L'inauguration du monument Fiévet, à Caudry

On sait que la municipalité et la population caudrésiennes inaugureront dimanche prochain, 25 juin, un monument élevé à la mémoire du regrettable ancien député maire Eugène FIEVET.

Avant de donner le vaste et enthousiaste programme des festivités organisées à cette intention, il nous a paru nécessaire de préciser le sens, de montrer l'esprit de ce qui sera assurément une des plus grandioses manifestations prolétariennes de la région.

Aussi bien, n'est-ce point toujours d'actualité, que de remettre sous les yeux de tous, comme un toujours vivant et immortel exemple, la carrière de ceux dont on peut dire qu'ils furent à la fois les pionniers et les martyrs de l'Idée ; auxquels ira, jusqu'à la fin des âges, de plus en plus fervente à mesure que grandiront les moissons nouvelles dont ils firent les rudes semailles, la sympathie et la gratitude du Peuple.

La vie et l'œuvre de Fiévet

C'est par la misère que Fiévet connut la vie : né le 17 février 1867, il était à peine adolescent, que sa mère veuve avec sept enfants, devait le mettre à l'atelier, car, pour manger, il fallait le maigre salaire, les 10 ou 15 sous par jour, s'ajoutant aux autres, pour que tous aient la pâtée.

Eugène FIEVET

Toujours, il devait lui rester de ces douloureuses années, qui étaient celles de tant d'autres, avec la sainte ardeur de révolte contre le servage patronal, l'amour profond, l'affection généreuse, ce sentiment de bonté, de chaude solidarité, pour toutes les détresses et toutes les souffrances qui était une de ses caractéristiques.

Au creuset de ce dur apprentissage, son esprit, loin de se replier dans la passivité de la tâche mal payée, ou de s'exaspérer dans un révolutionnarisme impulsif et fugace, envisageait peu à peu, en même temps que les misérables conditions du labeur ouvrier, les moyens d'action par lequels se préparera et se fera la libération.

S'étant formé de lui-même, intellectuellement, l'école étant pour les maisonnées nombreuses, un luxe presque entièrement interdit, il arrivait à l'âge d'homme et fondait de bonne heure une famille.

Il semble que songer aux siens — et il faut répéter qu'il fut l'époux et le père le plus dévoué et le plus aimé qu'on pût voir — n'ait fait qu'accroître encore son altruisme naturel, et qu'il ait considéré vraiment la classe ouvrière à laquelle il appartenait, comme un prolongement de son foyer.

Le militant

Avec des camarades, des amis, comme lui, cerveaux lucides et cœurs d'élite, qui devaient être plus tard les collaborateurs de son œuvre et ses successeurs, il plantait en 1890, le premier jalon de l'organisation économique par la création du syndicat tulliste : cellule d'où devait sortir un des plus admirables mouvements d'émancipation.

Après des luttes difficiles, sur le terrain corporatif, en 1892, Fiévet et ses amis, impatients d'essayer leurs forces et devinant quel appoint les conquêtes politiques pouvaient apporter à l'action professionnelle se présentaient au Conseil municipal, où ils ébauchaient la plupart des réformes d'ordre ouvrier et général qu'ils devaient ensuite, élargir et compléter.

Le patronat crut tenir sa cruelle vengeance en congédiant les élus populaires, et, en tête, Fiévet, qui, pas une minute ne se laissa pourtant aller au découragement : d'ailleurs, le groupement syndical continuait à s'accroître ; les consciences s'ouvraient de jour en jour plus nombreuses à la lumière, l'heure des éclatantes et définitives revanches était proche.

La crise de l'industrie tullière, qui menaçait de frapper à mort patrons et ouvriers, ne fut dénouée que par l'intelligence, le dévouement et la ténacité du syndicat dont Fiévet était l'âme : l'établissement de tarifs, l'acceptation de ceux-ci, la reconnaissance des commissions mixtes furent ses conquêtes successives et fécondes.

Un de ses frères d'armes le rappelait justement sur sa tombe :

« On peut dire que c'est grâce à cette méthode rationnelle, modérée, d'une modération qui n'exclut pas l'énergie, que Caudry jouit d'une période de prospérité et de calme que l'on rechercherait en vain dans les centres industriels non organisés ou imparfaitement organisés. »

Sur le champ de bataille économique comme politique, faut-il dire une fois de plus que, tant qu'il ne fut point aux portes du tombeau, le militant vaillant — d'une vaillance trop imprudente — ne se déroba jamais à aucun appel : grèves, campagnes électorales, congrès, conflits, le trouvèrent toujours prêt à donner, sans compter, le concours de sa parole, si cordialement éloquente et de son expérience ?

L'administrateur

En 1900, après diverses conjonctures, dont le Parti socialiste avait pu sortir battu, mais non diminué, la mairie de Caudry est emportée de haute lutte.

Il ne pouvait y avoir de compétition : Fiévet fut maire, réélu en 1904 et 1908. Ce décennat municipal, grâce à son activité, a marqué ineffaçablement l'histoire caudrésienne. L'abnégation et le désintéressement du maire et de ses collègues n'empêchèrent cependant pas les adversaires de mauvaise foi, de les calomnier.

A quelques mois de sa fin, miné qu'il se savait depuis longtemps par un mal incurable, Fiévet écrivit alors, pour mettre la vérité hors de discussion, des articles documentaires d'une force, d'une lucidité qui frappèrent tout le monde, et, mieux qu'une polémique acerbe, dévoilèrent la perfidie et les mensonges de la tartuferie anti-ouvrière.

Il faudrait dépasser les bornes de cette simple biographie, pour expliquer en détail les actes administratifs qui de Caudry, au point de vue assistance, enseignement, voirie, hygiène, etc., en ont fait une cité modèle.

Les mandats politiques

Conseiller général du canton de Clary en 1904, député de la 2e circonscription de Cambrai en 1906, il avait accepté ces deux mandats sans ambition, sans envie, dans le seul désir de ne pas mécontenter son Parti et de prolonger dans les limites de ses forces déjà atteintes, l'action inlassable qui était comme sa raison de vivre.

Son attitude fut toujours inspirée par l'intérêt du prolétariat, et aussi les intérêts économiques de sa région. Il prenait une part active dans les travaux parlementaires, autant que sa santé chancelante le permettait.

LE MONUMENT FIEVET

Surtout « il ne sépara jamais — on l'a justement dit souvent de lui — la République du Socialisme ». C'étaient les deux principes, intimement unis, qui guidèrent toute sa carrière.

On sait ce que fut la dernière campagne : l'or, la calomnie, assurant péniblement le succès d'un adversaire en faveur de qui s'unirent toutes les haines réactionnaires, patronales et anti-socialistes.

Fiévet put rédiger sa profession de foi, si nette et si loyale, quelques appels aux électeurs, mais il n'avait pu que suivre de loin les efforts des amis qui militèrent pour lui.

Au lendemain d'une défaite glorieuse — et provisoire — il remerciait les 11.000 citoyens restés fidèles au Socialisme et à la République. Il leur promettait de se retrouver à leurs côtés, dans les luttes futures.

Ce fut, hélas, le dernier mot de sa plume et le dernier cri de son cœur.

Le samedi 30 avril, il succombait — à 47 ans — et c'était aussitôt une explosion de douleur unanime, en ville et dans la région.

Les obsèques furent dignes de l'homme : c'est par milliers que les populations de la région, que les prolétaires, qu'il avait tant aimés et si bien défendus, vinrent s'incliner devant sa dépouille.

Dimanche 25 juin, les mêmes foules viendront, au pied du Monument, évoquer ces souvenirs, et célébrer, en quelque sorte, l'Apothéose du grand cœur, du bon citoyen, celui qu'on peut appeler l'Apôtre du Cambrésis.

Olivier DEGUISE.

Le Dr Guinard a succombé

Paris, 17 juin. — Le docteur Guinard qui, nous l'annoncions hier, était à toute extrémité, a succombé cette nuit, vers trois heures du matin, aux blessures terribles qu'il avait reçues lors de l'attentat dont il fut victime.

JUSQU'AU DERNIER SOUFFLE, L'EMINENT PRATICIEN FIT PREUVE D'UN MAGNIFIQUE SANG-FROID

Paris, 17 juin. — L'autopsie du docteur Guinard a été pratiquée ce matin. Le corps repose maintenant dans l'amphithéâtre Descoult, où il est veillé par un interne.

Les amis du docteur Guinard, ses confrères, sont étonnés du sang-froid dont il n'a pas cessé de faire preuve pendant les quatre jours où il a eu à lutter contre la douleur.

On raconte qu'aussitôt après l'attentat au moment où le docteur Ombredanne allait l'endormir, tandis que le docteur Rochard se préparait à l'opérer, M. Guinard, qui suivait attentivement les préparatifs, se tourna vers ce dernier et lui dit :

— Mon ami, n'oublie pas qu'une balle produit dans l'intestin des perforations doubles, et que par conséquent les sutures à effectuer sont toujours en nombre pair.

On sait que le président du conseil devait soumettre ce matin à la signature du président de la République un décret nommant le docteur Guinard, officier de la Légion d'honneur.

En raison de la mort de l'éminent chirurgien, le décret n'a pas été rendu.

LE PASSE DU MEURTRIER DU DOCTEUR GUINARD

Perpignan, 17 juin. — L'espagnol Herrero, le meurtrier du docteur Guinard, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris, a habité assez longtemps Perpignan, où il avait été occupé chez deux marchands tailleurs de la ville, MM. Balène et Boy. L'un d'eux, M. Balène, avait même été victime d'une tentative d'assassinat. Herrero, à la suite d'une observation qui lui avait été faite à l'occasion de son service, avait frappé son patron à coups de ciseaux de coupe. M. Balène n'avait dû qu'à son sang-froid et à son énergie de n'être pas tué.

UN GROS SCANDALE CLERICAL EN BELGIQUE

Le testament de Mlle Orban de Xivry

Annulé

Liège, 17 juin. — La première chambre du tribunal civil de Liège a rendu vendredi son jugement dans l'action en nullité du testament de Mlle Orban de Xivry, intentée par la famille Oscar de la Rocheblein et dont nous avons parlé il y a quelques temps.

Le jugement déclare le testament nul.

Il déclare nulle l'institution de M. Lucien Wauters fils, en qualité de légataire universel et celle du vicaire Aussens, en qualité de légataire particulier.

L'arrêt est conforme à l'avis du ministère public. Il déclare que le légataire universel n'avait été institué que pour faire exécuter des legs prohibés par la loi.

En conséquence, ce légataire n'était qu'un exécuteur testamentaire qui ne peut bénéficier des legs faits en faveur de l'évêque et du vicaire Aussens.

La fortune doit donc retourner à la famille.

La demande reconventionnelle de dommages-intérêts faite par Wauters fils et le vicaire Aussens est repoussée.

Ce jugement, a produit une profonde impression au palais.

Wauters et Aussens ont interjeté appel.

AU SENAT

SEANCE DU MATIN

Paris, 17 juin. — La séance est ouverte à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Antonin DUBOST.

On aborde la discussion générale du Budget de la Guerre.

M. WADDINGTON, rapporteur général, signale que depuis une dizaine d'années, le budget s'est augmenté de 180 millions. Il importe de savoir, dit l'orateur, si nous en avons pour notre argent.

M. DE GOULAINE dit qu'il faudrait qu'on organisât des forces constantes de police, afin que notre armée soit dispensée d'intervenir dans toutes les grèves. Il rappelle à ce sujet un projet d'organisation de brigades mobiles déposé par M. de Montfort.

La séance est levée à midi.

Séance cet après-midi, à deux heures et demie.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

On continue la discussion générale du budget de la guerre.

M. DE TREVENEUC se plaint que l'avancement des officiers soit livré à des influences subalternes.

Le général LANGLOIS dit que nous avons une supériorité du personnel, mais il y a un malaise dans le cadre permanent des sous-officiers et des officiers. La crise de l'avancement existe partout, elle sévit en Allemagne plus forte que chez nous. Il faut que nos grades reçoivent du prestige.

M. DE LAMARZELLE, M. Louis MARTIN, M. DELAHAYE, M. HALGAN, présentent diverses observations, puis le général GOIRAN monte à la tribune.

DECLARATIONS DU GENERAL GOIRAN

LE MINISTRE DE LA GUERRE déclare qu'il s'efforcera de continuer l'œuvre patriotique de ses prédécesseurs en rendant l'armée homogène, animée de l'esprit tout français de l'offensive et fidèle à tous ses devoirs envers le pays, le gouvernement et la République. (Très bien !)

Le ministre de la guerre s'efforce de donner satisfaction à tous les orateurs qui l'ont précédé.

Il reconnaît les inconvénients qui résultent de l'emploi trop fréquent de l'armée dans les grèves.

Cet emploi est très coûteux.

Ainsi, en Champagne, l'emploi des troupes coûte actuellement dix mille francs par jour ; mais ces troupes n'ont pas été prélevées sur la couverture, qui est restée intacte.

On a parlé de l'antimilitarisme. Je me préoccupe tout particulièrement de la propagande antimilitariste. Nous la combattrons par l'enseignement moral et, s'il le faut, par des sanctions judiciaires.

Quant aux fiches, personne n'y est plus opposé que moi.

Les notes des supérieurs militaires et les avis des préfets doivent être communiqués aux officiers intéressés.

Je ne fais pas de politique, mais je proteste que les officiers doivent obéissance au Gouvernement. S'il y a des officiers qui ne veulent pas se soumettre à ce devoir, ils ne sont pas forcés de rester dans l'armée. Ils n'ont qu'à s'en aller.

Enfin, le ministre de la guerre termine en assurant le Sénat qu'il s'efforcera de réaliser dans l'armée toutes les améliorations désirables.

La séance est levée à sept heures et renvoyée à lundi matin.

SAVON du CONGO MEFIEZ-VOUS DES IMITATIONS

Le scandale des liquidations en cour d'assises

LA SIXIEME AUDIENCE

Paris, 17 juin. — Va-t-on commencer les plaidoiries aujourd'hui ? C'est discutable ! Il y a encore beaucoup de témoins, mais à part le Frère Justinius, il est probable qu'ils seront vite expédiés.

Quoiqu'en disent pourtant certains journaux, il est presque sûr que les débats ne se termineront pas avant mercredi ou jeudi. Tout le monde du reste commence à être un peu fatigué.

Dès le début de l'audience, le bâtonnier Rousset se porte partie civile au nom de M. le Directeur général du Domaine.

M. Maurice Bernard s'oppose à cette constitution au nom de Duez. L'honorable avocat soutient la thèse juridique suivante :

« Le Directeur du Domaine prétend se porter partie civile devant la Cour d'Assises. Il se réveille d'une longue torpeur, car c'est aujourd'hui seulement qu'il intervient aux débats.

» Il est de principe qu'un accusé ne peut défendre ses droits devant deux juridictions différentes. Or, le 7 juin 1910, le Directeur général du Domaine a assigné Duez devant le Tribunal civil de la Seine en remboursement de la somme de cinq millions.

» Duez a constitué avoué et la procédure civile est en état.

» Donc, la demande de M. Rousset est irrecevable ».

L'avocat du Domaine prétend avoir le droit strict, sans formuler toutefois, avant le Jury, une demande de condamnation, de se mêler aux débats.

Il sera statué par la Cour au cours des débats.

Les employés de Duez

On entend ensuite les anciens employés de Duez. Leurs dépositions sont brèves.

M. BOUCHOT. — Je ne sais rien.

M. BERTHET. — Je ne vois pas ce que je pourrais dire.

Mademoiselle TERDUNO. — Je ne sais pas grand'chose.

M. MEULAS. — Je n'ai rien à dire.

Voilà qui va fixer la religion du jury.

Les inventaires des congrégations

On aborde le gros morceau. On va nages dans de petits scandales.

M. JANOL, clerc de notaire, vient déposer pour son ancien patron, notaire à Toulouse, aujourd'hui décédé. Il explique le mécanisme des inventaires en province ; comment l'accusé Breton agissait. Ce notaire de Toulouse était un des rares notaires qui tenaient à procéder régulièrement. C'est lui qui s'aperçut que Breton, qui s'était présenté à Toulouse sous le nom d'Aubert, dissimulait son identité.

Breton soulève un petit incident. Il demande à M. Janol :

— Avez-vous connu un mandataire du nom de Morand ?

M. JANOL. — Oui, parfaitement.

FEUILLETON DU 18 JUIN. — N. 1

Le Bâtard de Mauléon

par Alexandre DUMAS père

I

Comment messire Jehan Froissard fut instruit de l'histoire que nous allons raconter.

Ce voyageur qui parcourt aujourd'hui cette partie de Bigorre qui s'étend entre les sources du Gers et de l'Adour, et qui est devenue le département des Hautes-Pyrénées, a deux routes à prendre à son choix pour se rendre de Tournay à Tarbes : l'une, toute récente et qui traverse la plaine, le conduira en deux heures dans l'ancienne capitale des comtes de Bigorre ; l'autre, qui suit la montagne et qui est une ancienne voie romaine, lui offrira un parcours de neuf lieues. Mais aussi ce surcroît de chemin et de fatigue sera bien compensé pour lui par le charmant pays qu'il parcourra, et par la vue de ces plans magnifiques qu'on appelle Bagnères, Montgaillard, Lourdes, et par cet horizon que forment comme une muraille bleue les vastes Pyrénées au milieu desquelles s'élance, tout blanc de neige, le gracieux Pic-du-Midi. Cette route, c'est celle des artistes, des poètes et des amoureux. C'est donc sur celle-là que nous prierons le lecteur de jeter avec nous les yeux.

Dans les premiers jours du mois de mars 1388, vers le commencement du règne du roi Charles VI, c'est-à-dire quand tous ces châteaux, aujourd'hui au niveau de l'herbe, élevaient le faîte de leurs tours au-dessus de la cime des plus hautes chênes et des pins les plus fiers, — quand ces hommes à l'armure de fer et au cœur de bronze qu'on appelait Olivier de Clisson, Bertrand Duguesclin, le Captal de Buch, venaient à peine de se coucher dans leurs tombes homériques, après avoir commencé cette grande Iliade dont une bergère devait faire le dénoûment, — deux hommes chevauchaient suivant cette route étroite et raboteuse qui était alors la seule voie de communication qui existât entre les principales villes du Midi.

Ils étaient suivis de deux valets, à cheval comme eux.

Les deux maîtres paraissaient porter le même âge à peu près, c'est-à-dire cinquante-cinq à cinquante-huit ans. Mais là s'arrêtait la comparaison ; car la grande différence qui existait entre leurs deux costumes indiquait qu'ils suivaient chacun une profession différente.

L'un d'eux, qui, par habitude sans doute, marchait en avant d'une demi-longueur de cheval, était vêtu d'un surcot de velours qui avait été cramoisi, mais dont le soleil et la pluie, auxquels il s'était trouvé exposé bien des fois depuis le premier jour où son maître l'avait mis, en avaient altéré non seulement le lustre, mais encore la couleur. Par les ouvertures du surcot sortaient deux bras nerveux, couverts de deux manches de buffle, lesquelles faisaient partie d'un pourpoint qui avait été jaune autrefois, mais qui, pareil au surcot, avait perdu son état primitif non point par son contact avec les éléments mais par son frottement avec la cuirasse à laquelle il était évidemment destiné à servir de doublure. Un casque, de l'espèce de ceux qu'on appelait bassinet, momentanément pendu, à cause de la chaleur sans doute, à l'arçon de la selle du cavalier, permettait de voir sa tête ronde, chauve sur le haut, mais ombragée sur les tempes et par derrière de longs cheveux grisonnants, qui s'harmonisaient avec des moustaches un peu plus noires que les cheveux, comme cela arrive presque toujours chez les hommes qui ont supporté de grandes fatigues, et une barbe de même couleur que les moustaches, coupée carrément et retombant sur un gorgerin de fer, seule partie de l'armure défensive que le cavalier eût conservée. Quant aux armes offensives, elles se composaient d'une longue épée pendue à une large ceinture de cuir, et d'une petite hache terminée par une lame triangulaire, de manière à pouvoir frapper également de cette hache par le tranchant et par la pointe. Cette arme était accrochée à l'arçon de droite, et faisait pendant au casque accroché à l'arçon de gauche.

Le second maître, c'est-à-dire celui qui marchait un peu en arrière du premier, n'avait au contraire rien de guerrier, ni dans la tournure ni dans la mise. Il était vêtu d'une longue robe noire, à la ceinture de laquelle, au lieu d'épée ou de poignard, pendait un encrier de chagrin, comme en portaient les écoliers et les étudiants ; sa tête aux yeux vifs et intelligents, aux sourcils épais, au nez arrondi par le bout, aux lèvres un peu grosses, aux cheveux rares et courts, dénudée de moustaches et de barbe, était coiffée d'un chaperon, comme en portaient les magistrats, les clercs, et en général les personnes graves. De ses poches sortaient des rouleaux de parchemin couverts de cette écriture fine et serrée habituelle à ceux qui écrivent beaucoup. Son cheval lui-même semblait partager les inclinations pacifiques de son cavalier, et son allure modeste et assujettie à l'amble, sa tête inclinée vers la terre, contrastaient avec le pas relevé, les naseaux fumants et les hennissements capricieux du cheval de bataille, qui, ainsi que nous l'avons dit, semblait, fier de sa supériorité, affecter de prendre le pas sur lui.

Les deux valets venaient derrière et conservaient entre eux le même caractère opposé qui distinguait les maîtres. L'un était vêtu de drap vert à peu près à la manière des archers anglais, dont il portait l'arc en bandoulière et la trousse au côté droit, tandis qu'au côté gauche descendait collé à sa cuisse une espèce de poignard à large lame qui tenait le milieu entre le couteau et cette arme terrible qu'on appelait une langue de bœuf.

L'autre était, comme son maître, vêtu de noir, et semblait, par la façon dont ses cheveux étaient coupés et par la tonsure qu'on apercevait sur le haut de sa tête quand il soulevait sa calotte de drap noir à oreillettes, appartenir aux basses catégories du clergé. Cette opinion pouvait être encore confirmée par la vue du missel qu'il tenait sous son bras, et dont les coins et le fermeture d'argent, d'un assez beau travail d'orfèvrerie, étaient restés brillants, malgré la fatigue de la reliure.

Tous quatre cheminaient donc, les maîtres rêvant, les valets bavardant, lorsqu'en arrivant près d'un carrefour où le chemin se divisait en trois branches, le chevalier arrêta son cheval, et faisant signe à son compagnon de faire comme lui :

— Or çà, dit-il, maître Jehan, regardez bien le pays d'alentour, et dites-moi ce que vous en pensez.

Celui auquel cette invitation était faite jeta un coup d'œil tout autour de lui, et comme le pays était tout à fait désert, et par la disposition du terrain paraissait propre à une embuscade :

— Sur ma foi ! dit-il, sire Espaing, voilà un étrange lieu, et je déclare pour mon compte que je ne m'y arrêterais pas même le temps de dire trois *Pater* et trois *Ave*, si je n'étais dans la compagnie d'un chevalier renommé comme vous l'êtes.

— Merci du compliment, sire Jehan, dit le chevalier, et je reconnais là votre courtoisie habituelle ; maintenant rappelez-vous ce que vous m'avez dit, il y a trois jours, en sortant de la ville de Pamiers, à propos de cette fameuse escarmouche entre le Mongat de St-Bazile et Ernauton-Bissette, au pas de Larre.

— Oh ! oui, je me rappelle, répondit l'homme d'église, je vous dis, quand nous serions au pas de Larre, de m'avertir, car je voulais voir ce lieu illustré par la mort de tant de braves gens.

— Eh bien ! vous le voyez, messire.

— Je croyais que le pas de Larre était en Bigorre.

— Aussi y est-il, et nous aussi, messire, et cela depuis que nous avons passé à gué la petite rivière de Lèze. Nous avons laissé à gauche, voici à peu près un quart d'heure, le chemin de Lourdes et le château de Montgaillard ; voici le petit village de la Civitat, voici le bois du seigneur de Barbezan, et enfin là-bas, à travers les arbres, voici le château de Marcheras.

— Ouais ! messire Espaing, dit l'homme d'église, vous savez ma curiosité pour les beaux faits d'armes et comment je les enregistre à mesure que je les vois ou qu'on me les raconte, afin que la mémoire n'en soit pas perdue ; dites-moi donc, s'il vous plaît, en détail, ce qui arriva en ce lieu.

— C'est chose facile, dit le chevalier : Vers 1358 ou 1359, il y a trente ans de cela, toutes les garnisons du pays étaient françaises, excepté celle de Lourdes. Or, celle-ci faisait de fréquentes sorties pour ravitailler la ville, enlevant tout ce qu'elle rencontrait, et ramenant tout derrière les murailles si bien que lorsqu'on la savait aux champs, toutes les autres garnisons envoyaient des détachements en campagne et lui donnaient la chasse et quand on se rencontrait c'étaient de terribles combats où s'accomplissaient d'aussi beaux faits d'armes qu'en batailles rangées.

Un jour, le Mongat de Saint-Bazile, qu'on appelait ainsi parce qu'il avait l'habitude de se déguiser en moine pour tendre ses embûches, sortit de Lourdes avec le seigneur de Carnillac et cent vingt lances à peu près : la citadelle manquait de vivres, et une grande expédition avait été résolue. Ils chevauchèrent donc tant que, dans une prairie, à une lieue de la ville de Toulouse, ils trouvèrent un troupeau de bœufs dont ils s'emparèrent, puis s'en revinrent par le chemin le plus court ; mais au lieu de suivre prudemment le chemin, ils se détournèrent à droite et à gauche, pour enlever encore un troupeau de porcs et un troupeau de moutons, ce qui donna le temps au bruit de l'expédition de se répandre dans le pays.

Le premier qui le sut fut un capitaine de Tambes nommé Ernauton de Sainte-Colombe. Il laissa aussitôt son château à garder à un sien neveu, d'autres disaient son fils bâtard, lequel était un jeune damoiseau de quinze à seize ans, qui n'avait encore assisté à aucun combat ni à aucune escarmouche. Il courut avertir le seigneur de Berrac, le seigneur de Barbezan, et tous les écuyers de Bigorre qu'il put rencontrer, de sorte que le même soir, il se trouvait à la tête d'une troupe à peu près pareille à celle que commandait le Mongat de Saint-Bazile, et dont on lui remit l'entier gouvernement.

Aussitôt, il répandit ses espions par le pays pour savoir le chemin que comptait prendre la garnison de Lourdes et quand il sut qu'elle devait passer au pas de Larre, il résolut que ce serait là qu'il l'attendrait. En conséquence, comme il connaissait parfaitement le pays, et que ses chevaux n'étaient point fatigués, tandis que, au contraire, ceux de ses ennemis marchaient depuis quatre jours, il se hâta de venir prendre son poste, tandis que les maraudeurs faisaient une halte à trois lieues à peu près de l'endroit où ils attendait.

(A suivre).